

L'Instance mixte

L'instance mixte est une nouvelle commission qui parle des conditions de travail comme :

- La qualité de vie au travail
- L'hygiène et la sécurité
- L'évaluation et la prévention des risques professionnels



C'est une commission différente et en plus du CVS.

L'instance mixte permet aux travailleurs et aux professionnels de l'ESAT de pouvoir agir pour leurs conditions de travail.

L'ESAT s'engage à favoriser la participation et l'expression des travailleurs.

L'instance mixte regroupe des représentants des travailleurs ESAT et des représentants des professionnels.

Elle est composée de :

- Les représentants des travailleurs issus du CVS
- Le délégué des personnes
- Les représentants des professionnels de l'ESAT



L'instance mixte élit son président.

Des personnes peuvent parfois être invitées sur demande.

Une aide à la compréhension peut être demandée.



La durée des élections est la même que celle du CVS.

L'instance mixte se réunit au moins **4 fois par an**.

Le Président donne l'ordre du jour des séances et peut inviter des personnes extérieures.

Réalisé par :